

Conditions générales de vente Ma Prev en Jeu

Ma Prev en jeu se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables sont celles consultables sur le site www.maprevenjeu.com au jour de la commande.

• Éligibilité

Pour être éligible aux services de la Société, le Client doit avoir la pleine capacité légale pour conclure un contrat et avoir au moins 18 ans. A ce titre, le Client déclare et garantit qu'il n'agit pas au nom ou au profit de toute autre personne. Le présent Contrat s'applique uniquement aux Clients résidant en France.

Les personnes morales devront communiquer à la Société un extrait Kbis de moins de TROIS (3) mois et avertir la Société de tout transfert de siège social ou de toute procédure collective initiée à son encontre.

1. Objet

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de services proposées par MA PREV EN JEU et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

Les Formations concernées s'entendent des Formations présentiellees et également des formations présentiellees filmées et accessibles en temps réel à distance, proposées aux catalogues et sur le site internet de l'organisme de formation. www.maprevenjeu.com (« Formations inter ») ainsi que des Formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »).

2. Disponibilité et Opposabilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le site internet de www.maprevenjeu.com

Les CGV sont opposables au Client qui reconnaît, en cochant la case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les accepter avant de passer commande.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Société, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par la Société conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié de la part de la Société des informations et conseils suffisants, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins

3. Modalités d'inscription et Validation de la commande

Formations inter

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie la demande d'inscription par l'un des moyens suivants :

- L'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par courrier ;
- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire.

Pour toute inscription, une confirmation d'inscription est adressée au Client, accompagnée d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'organisme de formation.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. La Société s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Dès confirmation de la tenue de la session, au plus tard 10 jours avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation.

À l'issue de la Formation, l'organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière par l'organisme de formation.

L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

À l'issue de la Formation, l'organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'organisme de formation.

L'organisme de formation se réserve toutefois le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes et non discriminatoires.

4. Modalités de Formation

L'organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de Formation selon les règles imposées par nos certifications qualité.

L'organisme de formation peut mettre à disposition du participant des espaces digitaux dédiés dans le cadre des formations inter et intra digitalisées en temps réel.

Dans ces deux situations, les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne, salariée ou non du Client, ou revendus. L'organisme de formation ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due : à un cas de force majeure, à des coupures de courant, à des problèmes liés à la version, la mauvaise installation du logiciel, de l'installation WIFI du participant, à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'organisme de formation se réserve le droit :

- D'exclure ou de suspendre sans indemnité à tout moment tout participant dont le comportement serait contraire au règlement intérieur.
- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5. Tarif

Formations intra/inter-entreprise & Prestations de Services

Toute formation intra entreprise et prestation de service fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par la Société.

Sauf accord préalable avec la Société, les frais de repas, de déplacement et d'hébergement de l'intervenant, l'impression et la livraison des supports documentaires, la location de salle le cas échéant, seront facturés au Client en sus.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité.

Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation sera versé par le Client à la commande.

6. Annulation / Remplacement / Report

Annulation, modification ou report à l'initiative du Client :

Pour les Formations inter

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes:

- L'annulation d'une Formation présentielle donne lieu à un remboursement, si elle est reçue au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la Formation.
- Toute annulation reçue dans un délai de dix jours ouvrés inclus avant le début de la Formation, emporte facturation d'un montant de 50 % HT du montant de la Formation.
- Toute annulation reçue dans un délai inférieur à trois jours ouvrés avant le 1er jour de la Formation emporte facturation de 100% du prix de la Formation.
- Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation professionnelle.
- Le remplacement de participants est admis au plus tard 1 jour ouvré avant le démarrage de la formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la Formation.

Pour les Formations intra

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes:

- Si cette demande parvient à l'organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation (notamment outils, matériels pédagogiques, impression et livraison des supports documentaires, préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.
- Si cette demande parvient à l'organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).
- Si cette demande parvient à l'organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation. Le remplacement de participants est admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la Formation.

Annulation, modification ou report à l'initiative de l'organisme de formation

Lorsque le nombre de participants à une Formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, l'organisme de formation se réserve le droit d'annuler cette Formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Client, un avoir sera émis.

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter la Formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la Formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7. Tarif / Modalité de paiement

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation et des prestations de services à effectuer :

- Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30 % du coût total de la formation ou de la prestation de service sera versé par le Client à la commande
- A la commande pour les professions libérales
- A réception de la facture, fin de mois pour tout autres sociétés

Le règlement devra être effectué par virement bancaire sur le compte bancaire MA PREV EN JEU (LCR non acceptée). En cas d'inscription à un parcours ou cycle de Formation, les Formations doivent être réalisées dans les douze mois qui suivent l'inscription. Une facture est adressée à l'issue de chaque Formation du parcours ou cycle. Les virements sont à effectuer sur le compte FR76 1679 8000 0100 0157 8094 867 TRZOFR21XXX.

Dans le cas où le client sollicite son OPCO pour le financement de sa formation, l'accord de l'organisme gestionnaire des fonds de formation doit être transmis avec la convention signée ou au plus tard avant le premier jour de stage.

A défaut, l'intégralité du prix de la prestation de formation est prise en charge par le client.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € selon l'article D 441-5 du code du commerce, si les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs au montant de 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée.

8. Responsabilité - Indemnités

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de l'organisme de formation MA PREV EN JEU que pour les fins stipulées à la commande.

L'organisme de formation détient seule les droits intellectuels afférents aux formations et prestations de services qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'organisme de formation ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'organisme de formation ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence au Cabinet de conseils et à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent de MA PREV EN JEU. MA PREV EN JEU se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

9. Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, MA PREV EN JEU, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses Clients.

L'organisme de formation respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses Clients tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

Les engagements pris par l'organisme de formation sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité et de protection des données à caractère personnel, annexé aux présentes CGV, dont il constitue le prolongement et le complément, et accessible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.maprevenjeu.com

Les informations recueillies sur ce dossier de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par MA PREV EN JEU.

Le traitement des données personnelles vous concernant, qui est fait dans les dossiers de candidature, respecte les obligations légales en vue d'assurer la gestion et le suivi de votre candidature à un de nos parcours de formation ainsi que l'envoi d'actualités sur nos formations, et celles proposées par nos partenaires, susceptibles de répondre à vos choix d'orientation.

Vous serez alors inscrit(e) dans un fichier de prospect [1] Ma Prev en Jeu veille à ne collecter que des données strictement nécessaires à la finalité déclarée de ce traitement. Les données collectées seront communiquées seulement à Ma Prev en Jeu.

Ces données pourront être transmises aux organismes publics dans le respect de la sécurité et de la confidentialité des données, et ce pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Ces données personnelles sont conservées pour la durée de 2 ans pour les prospects. Pour les personnes inscrites à MA PREV EN JEU ces données seront conservées tout au long de la formation et pour une durée supplémentaire de 5 ans après la fin de la formation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés et au chapitre III du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du

traitement, de retrait de consentement (sans porter atteinte à la légitimité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci), de suppression de vos données et à la portabilité des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous envoyer un message à l'adresse mail suivante, contact@maprevenjeu.com

Au besoin, en fonction de la demande, MA PREV EN JEU est en droit de vous demander de compléter votre message par une demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

[1] « Prospect » signifie toute personne potentiellement intéressée par un parcours de formation

10. Dispositions Générales

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par l'organisme de formation ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

De même, le fait que l'organisme de formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

L'organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de la Société, laquelle demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

L'organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11. Limite des responsabilités

• L'organisme de formation s'efforce d'assurer au mieux l'accès permanent à ses sites internet ainsi que l'exactitude et la mise à jour des informations disponibles sur ses sites mais n'est tenu que d'une obligation de moyens envers le Client. La responsabilité de l'organisme de formation ne saurait être recherché en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles.

• Le Client ou le bénéficiaire, professionnels du droit ou non, sont seuls responsables tant du choix des modules achetés, que de l'usage et des interprétations qu'ils en font, des résultats qu'ils obtiennent, des conseils et actes qu'ils en déduisent et/ou émettent. En aucun cas le contenu des sites objets des présentes n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un conseil d'exclure ou de suspendre sans indemnité à tout moment tout participant dont le comportement serait contraire au règlement intérieur,

De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

12. Litiges et médiation

Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Réclamation préalable

En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service Clients de la Société au 06.65.12.52.06, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou par courrier électronique (contact@maprevenjeu.com) ou postal à MA PREV EN JEU – 30 BD François Robert 13009 Marseille

En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

• Pour les Sociétés Commerciales, le Tribunal de commerce de Marseille, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Pour les professions libérales, personnes publiques, collectivités territoriales, État, le Tribunal du domicile du défendeur (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile).

13. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, la société MA PREV EN JEU propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION (Adhérent N°21656)

En cas de litige, le client peut déposer une réclamation sur le site de la CNPM : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à CNPM -MEDIATION- CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint-Chamond

14. Confidentialité et protection des données personnelles

• La protection des données personnelles est assurée selon les dispositions de l'article « Confidentialité et Propriété Intellectuelle » des CGV. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 35 % du coût total de la formation sera versé par le Client à la commande.

NOM, Prénom, Cachet
Date et signature du client